RENTRÉE 2026-2027

LIVRET D'ACCUEIL

ESIEE[it]

L'école à impact des entreprises du futur



AOUT 2026

ESIEE [it]
L'école à impact des entreprises du futur

SOMMAIRE

LE MOT DU DIRECTEUR	P.3
LES PROGRAMMES AU SEIN DE L'ESIEE-IT	P.4
L'ORGANISATION ET LE SUIVI DE LA FORMATION	P.5
LES MOYENS TECHNIQUES ET LES RESSOURCES	P.6
UNE ECOLE ENGAGEE ET RESPONSABLE	P.7
LE RESPECT ET L'INCLUSION ESIEE-IT S'ENGAGE	P.8
ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	P.9
LA VIE ETUDIANTE	P.10
INTERNATIONAL STUDY GENERAL INFORMATION	P.12
L'ALTERNANCE	P.13
BIEN CONNAITRE SES DROITS ET SES DEVOIRS	P.14
LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL	P.16
LES DIFFERENTS TYPES DE CONTRATS	P.17
LES STAGES	P.20
L'EVALUATION DE LA QUALITE DE NOS FORMATIONS	P.21

LE MOT DU DIRECTEUR
BIENVENUE AUX APPRENANTS D'ESIEE-IT

ESIEE-IT, l'École à Impact des Entreprises du Futur



Bienvenue à ESIEE-IT, l'école d'ingénieurs du groupe éducatif de la CCI Paris Île-de-France, où nous nous positionnons en tant qu'acteur social dynamique et force vive du territoire.

Dans un monde en constante évolution, où la technologie redéfinit les frontières du possible, notre mission est de rester en phase avec les besoins changeants des entreprises et de vous préparer à contribuer à l'attractivité et au dynamisme des territoires de demain.

Philippe Haïk
Directeur Général,
Directeur des programmes académiques de ESIEE-IT

A ESIEE-IT, les programmes variés (Ingénieurs, Experts, Coding Factory) sont spécialement conçus pour répondre aux défis futurs, en alliant rigueur académique et adéquation professionnelle.

En tant qu'école d'enseignement supérieur privé à but non lucratif, nous valorisons la diversité et l'inclusion. Nous accueillons des étudiants issus de différents horizons scientifiques et technologiques, offrant ainsi un environnement propice à l'échange interculturel et à l'enrichissement mutuel.
L'ascenseur social est au cœur de notre mission, et nous offrons à tous les talents des opportunités d'accès à un enseignement supérieur d'excellence grâce à une carte de formation diversifiée et à l'alternance.

Nos contenus pédagogiques, à la pointe de l'innovation, reposent sur des approches modernes et pratiques. L'apprentissage par projets, les mises en situation concrètes et la collaboration avec des entreprises partenaires sont encouragés, vous permettant de développer des compétences directement applicables sur le terrain dans un esprit entrepreneurial.

Mêlant expertise technique, développement des soft skills et capacité d'innovation, nos formations visent à former des leaders techniques, responsables et engagés, capables de concevoir, développer et déployer des solutions technologiques avancées dans les domaines de l'informatique, de la robotique et du bâtiment intelligent et durable, tout en faisant preuve d'une grande adaptabilité et d'une vision stratégique.

ESIEE-IT s'engage également dans le Numérique Responsable, intégrant ce concept dans toutes nos formations.
Nous vous sensibiliserons aux enjeux environnementaux et à la conception de solutions innovantes, responsables et durables.
Former des experts capables d'impacter positivement l'avenir est au cœur de notre mission.
Que ce soit dans le domaine de la cybersécurité, de l'intelligence artificielle ou du développement durable, nos diplômés sont préparés à relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Notre projet est clair : offrir des formations accessibles et de qualité aux métiers du numérique d'aujourd'hui et de demain, à tous les talents.

En rejoignant ESIEE-IT, vous choisissez de faire partie d'une communauté engagée et de devenir un acteur clé de la double transformation numérique et environnementale. Ensemble, nous sommes prêts à relever les défis de notre société connectée.

Avec tous mes encouragements pour votre parcours à ESIEE-IT,

Philippe HAÏK

LES PROGRAMMES AU SEIN D'ESIEE-IT

UNE ÉCOLE D'INGÉNIEUR ACCRÉDITÉE

Une nouvelle école d'ingénieur centrée autour de la filière Intelligence Numérique sur le bassin de Cergy-Pontoise, accréditée par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).

Les formations sont opérationnelles, directement connectées aux attentes des entreprises puisque l'essentiel de l'offre est en apprentissage.

LES PROGRAMMES EXPERT

Les programmes Expert proposent des formations de post-Bac à Bac+5 différentes de l'école d'ingénieur mais toutes aussi innovantes.

En effet, les différents programmes sont regroupés autour de 4 domaines :

Informatique, Robotique, Domotique et Transformation numérique.

Les programmes Expert s'appuient sur une pédagogie moderne et l'excellence académique pour développer des formations professionnalisantes et avec des partenaires (comme par exemple la Licence Informatique générale en partenariat avec le CNAM).

Les titres et diplômes délivrés par l'école bénéficient d'une reconnaissance nationale (inscription au RNCP), renforcée par l'obtention du visa du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace pour notre diplôme E3IN de niveau 7.

LA CODING FACTORY

ESIEE-IT se distingue également par une approche pédagogique innovante à travers la Coding Factory, fondée sur la méthode agile EduScrum.

Ouverte à tous les talents, cette école du Code offre aux étudiants une vision à la fois technique, moderne et créative du développement numérique.

Du post-bac au Bac+5, les formations de la Coding Factory permettent aux futurs développeurs d'acquérir des compétences solides, ainsi qu'une méthodologie de travail collaborative et adaptée aux enjeux du secteur.

L'ORGANISATION ET LE SUIVI DE LA FORMATION



LA CHARTE D'ENGAGEMENT DD&RS

En tant qu'apprenant à ESIEE-IT, vous êtes acteur de la transition. Cette charte vous guide pour intégrer les enjeux environnementaux et sociaux dans vos projets, vos choix, vos engagements.

Elle marque notre volonté commune de former des professionnels compétents, responsables et tournés vers l'avenir. À vous aussi d'y contribuer.

LE REGLEMENT DES ETUDES

Chaque programme de formation est rattaché à un règlement des études. Il constitue le cadre général de la formation et définit :

- l'organisation générale du programme de formation, de l'admission à la diplomation

les règles applicables en vue de la délivrance du diplôme.

ASSIDUITE

La ponctualité est de rigueur pour tout apprenant.

Les apprenants sont informés des emplois du temps, de leurs modifications éventuelles ainsi que des calendriers d'examen sur le portail NetYpareo d'ESIEE-IT.

L'assiduité est obligatoire, et tout apprenant doit signaler et justifier ses absences.
Le contrôle de présence est effectué par l'enseignant ou par un membre de l'équipe pédagogique sur.NetYpareo.

ABSENCES ET CONSEQUENCES

Il est important de retenir qu'un apprenant qui totalise un taux d'absentéisme non justifié trop important ne sera pas admis à passer les épreuves et ne pourra pas prétendre à l'obtention du diplôme.

Tout alternant est susceptible de subir une retenue sur salaire de la part de son employeur, dès la première heure d'absence.

LE REGLEMENT INTERIEUR ET REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Nous accordons une grande importance à ce que votre parcours de formation, vos apprentissages et votre quotidien au sein de l'établissement se passent dans un environnement favorable et épanouissant. Dans ce cadre, deux règlements dont vous devez prendre connaissance :

- le Règlement intérieur des établissements de formation de la CCI Paris Ile-de-France : Il définit les mesures applicables en matière de santé, de sécurité et de discipline de l'établissement. Il rappelle les droits et devoirs des apprenants et les conditions dans lesquelles ces droits et devoirs s'exercent au sein de l'établissement, dont les modalités de leur représentation.
- Règlement de fonctionnement d'ESIEE IT : Il complète le règlement intérieur de la CCI Paris Ile de France sur les aspects spécifiques relatifs aux campus d'ESIEE-IT.

Nous comptons sur votre bienveillance et votre implication dans le suivi de ces règles de "bien vivre ensemble", qui font d'une école supérieure de formation un lieu d'échanges, de partage et d'apprentissage serein et paisible.

La charte d'engagement et les différents règlements sont disponibles sur le site internet de l'école.

https://www.esiee-it.fr/fr/le-reglement-interieur

LES MOYENS TECHNIQUES ET LES RESSOURCES

VOTRE COMPTE @EDU VOUS PERMET D'ACCÉDER À VOS OUTILS NUMÉRIQUES :

NETYPAREO, BLACKBOARD UTRA AINSI QU'AU WIFI DE L'ÉCOLE !

Suite à votre inscription dans notre école, nous avons eu le plaisir de vous communiquer vos identifiants de connexion par mail.

Ces identifiants vous permettent d'accéder à l'ensemble des outils informatiques mis à votre disposition pour votre scolarité :

- NetYpareo : planning de cours, bulletins de notes, présence...,
- Blackboard Ultra et Blackboard Collaborate : plateformes d'enseignement (cours, évaluations, classes virtuelles...),
- Wifi de l'école,
- Accès aux postes informatiques dans l'école.
- GRIMP
- Caliel

IMPORTANT !
Il vous sera demandé de personnaliser votre mot de passe lors de la première connexion.
Celui-ci devra répondre aux exigences suivantes : minimum 8 caractères comprenant au moins 3 des critères suivants :

- 1 majuscule
- 1 minuscule
- 1 chiffre
- 1 caractère spécial

Votre nouveau mot de passe ne doit pas contenir votre nom ou votre prénom.

COMMENT ACTIVER VOTRE COMPTE ?
1/ Cliquez sur le lien NetYparéo ou Blackboard
2/ Renseignez votre login (adresse en @edu...) et le mot de passe temporaire.
3/ Personnalisez votre mot de passe
(obligatoire à la première connexion)
4/ Si tout est ok, vous êtes automatiquement redirigé vers Net Yparéo ou Blackboard Ultra.

ACCÈS WIFI DANS LES ÉCOLES
Nom du réseau wifi : *Pedagogie_CCI*

EN CAS DE PROBLÈME
Si vous rencontrez des difficultés pour personnaliser votre mot de passe ou vous connecter, vous pouvez utiliser le portail de réinitialisation.
https://reset-ecoles.cci-paris-idf.fr.

A noter que la réinitialisation ne sera possible que si vous nous avez fourni un numéro de téléphone portable français lors de votre inscription.



CARTE ETUDIANTE : *Des avantages pour tous.*

Que vous soyez étudiant en formation initiale ou alternance, votre carte étudiante atteste de votre statut et ouvre l'accès à de nombreux avantages : réductions pour les transports, cinémas, musées, et plus encore, sur tout le territoire national.

- Formation initiale : Une carte est remise à tous les étudiants dès l'inscription.
- Alternance : Les alternants reçoivent une Carte Étudiante des Métiers, sous conditions pour les contrats de professionnalisation (moins de 26 ans).

Facilitez vos déplacements, loisirs et démarches
grâce à votre carte étudiante !



UNE ECOLE ENGAGÉE & RESPONSABLE

ESIEE-IT s'inscrit activement dans une démarche de Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD&RS).

Labellisée Lucie 26000, l'école met en œuvre des actions pour réduire son empreinte carbone et mobiliser l'ensemble de sa communauté étudiants, personnel et partenaires dans la transition écologique.

FAVORISER LA MOBILITE RESPONSABLE

La mobilité durable constitue un axe clé de la stratégie climat d'ESIEE-IT.
Chacun est invité à repenser ses déplacements quotidiens de façon plus respectueuse de l'environnement.

- Privilégier les transports à faible émission
- Adopter le covoiturage
- Encourager les mobilités actives
- Limiter les déplacements non essentiels

PARTICIPER A DES INITIATIVES COLLECTIVES

Les initiatives étudiantes à impact bas carbone sont valorisées dans les parcours pédagogiques :
programme Engagement, Project Lab, ou Démarche Entrepreneuriale à Impact.

ADOPTER LES BONS GESTES AU QUOTIDIEN : LIMITER ET TRIER SES DECHETS

Réduire l'empreinte carbone de l'école, c'est aussi faire évoluer les pratiques quotidiennes.
Le tri des déchets fait partie des engagements d'ESIEE-IT.

Un dispositif de tri sélectif est en place sur le campus de Pontoise et sera prochainement étendu aux autres sites.
Les poubelles individuelles ont été retirées des salles de cours et des bureaux pour inciter chacun à adopter un geste éco-responsable.

Des points de tri sont répartis dans les étages, près des espaces de détente, reprographie ou cafétéria.
Deux types de contenants sont à votre disposition :

- Poubelles jaunes pour les déchets recyclables : papier, carton, emballages, canettes, etc.
- Poubelles noires ou vertes pour les déchets non recyclables.

Merci de respecter les consignes de tri affichées au mur ou sur les couvercles.
En triant correctement, vous contribuez concrètement à la réduction des déchets de l'école et à la valorisation des matières recyclables.

TOUS CONCERNES POUR UN CAMPUS RESPONSABLE

Chaque geste compte. En vous engageant dans cette dynamique, vous devenez acteur d'un campus plus durable.
La démarche DD&RS ESIEE-IT repose sur la contribution de toutes et tous.

CAMPUS PONTOISE
8 rue Pierre de Coubertin
95300 PONTOISE



CAMPUS CERGY
35 boulevard du Port
95000 CERGY



CAMPUS PARIS
3 Rue Armand Moisant
75015 Paris



LE RESPECT ET L'INCLUSION ESIEE-IT S'ENGAGE

ESIEE-IT est profondément engagée en faveur du **respect mutuel, de la diversité et de l'inclusion.**

Nous croyons que chaque individu mérite d'être traité avec dignité et respect, indépendamment de ses différences.
En qualité de membre de notre communauté apprenante, vous jouez un rôle essentiel dans la création d'un environnement inclusif et bienveillant pour tous.

Respect d'autrui : Le respect d'autrui constitue la base de nos relations au sein de l'école.
Nous vous encourageons à adopter les valeurs suivantes pour favoriser un environnement respectueux :
acceptation de la diversité, écoute active, tolérance.

Prévention des violences sexuelles et sexistes : La prévention des violences sexuelles et sexistes est une responsabilité collective.

Nous encourageons tous les membres de notre communauté à agir de manière proactive pour créer un environnement sûr et respectueux. Un dispositif d'alerte permet de contribuer à la prévention du harcèlement et des faits de violence sexuelles et sexistes, de garantir le respect des valeurs ESIEE-IT et le droit des victimes.

Ces dispositifs garantissent la confidentialité et la sécurité des personnes concernées.
Toute personne ayant connaissance d'une situation de ce type est encouragée à signaler l'incident à l'école via la plateforme *https://ecoles-cci-paris-idf.signalement.net/*.

Si vous avez besoin d'aide, de soutien ou d'informations supplémentaires concernant la prévention des violences sexuelles et sexistes, n'hésitez pas à contacter nos référents ESIEE-IT :

Marie-Christine de Villèle (*mcdevillele@esiee-it.fr* - Tél : 07 72 20 38 24 / ESIEE-IT tous campus).
Mélodie Vareilles (*mvareilles@supdev.fr* - Tél : 06 99 12 78 16 / ESIEE-IT tous campus).
Cindy Le Rouzo (*clerouzo@esiee-it.fr* - Tél : 06 99 41 99 29 / ESIEE-IT Pontoise).

Les structures suivantes sont également référencées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche :
Plateforme de signalement : *arretonslesviolences.gouv.fr*
Numéro d'aide aux victimes - Service et appel gratuits 7j/7 : Composez le **116 006**
Associations spécialisées :
En avant toutes : Lutte pour l'égalité des genres et la fin des violences sexistes et sexuelles
CLASCHES : Collectif de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur
Mieux informées, plus fortes (fncidff.info) Premier réseau pour l'accès au droit des femmes en France
Viols Femmes Informations 0800 05 95 95 : Ligne d'écoute gratuite, anonyme et confidentielle

Nous nous efforçons de créer un environnement inclusif où chacun se sent accepté, valorisé et soutenu. Voici quelques points importants concernant l'inclusion :

- Accessibilité
- Sensibilisation
- Engagement social

Notre projet est de bâtir une communauté éducative respectueuse, inclusive et tournée vers l'avenir ou chacun peut s'épanouir en toute sécurité et en toute égalité.

Nous comptons sur vous pour y contribuer activement et pour vous engager à respecter les principes d'inclusion et de respect mutuel tout au long de votre parcours à ESIEE-IT.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ESIEE-IT ACCUEILLE LES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

- Vous disposez d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH),
- Vous avez bénéficié d'aménagements scolaires pendant votre précédent parcours de formation,
- Vous n'avez pas de RQTH mais votre formation nécessite d'être adaptée pour raison médicale (maladie chronique, dyslexie, dysgraphie, dyspraxie…).

ESIEE-IT vous propose un accompagnement personnalisé pour faciliter votre parcours de formation.

Il peut s'agir d'aménagements spéciaux, de matériel spécifique, de temps d'évaluation supplémentaire ou tout autre besoin selon les spécificités identifiées.

Pour cela les référents « mission handicap » ESIEE-IT, en lien avec le pôle médico-social de la CCI Paris Ile-de-France, sont à votre écoute et garantissent la confidentialité de vos échanges.

ESIEE-IT rend accessible sa prestation aux apprenants en situation de handicap en adaptant sa pédagogie aux travers :

- Des contenus, supports, méthodologies & outils,
- Des évaluations,
- De l'environnement matériel et social,
- Des rythmes.

Chaque cas est unique et nous vous apporterons des réponses individualisées pour réduire, voire supprimer les obstacles que vous pourrez rencontrer et qui entravent vos accès à la connaissance et à la communication.

ESIEE-IT déploie également un accompagnement des personnes connaissant des difficultés d'apprentissage liées aux différentes formes de DYS (dyslexie, dyspraxie …).

Trop souvent, les handicaps invisibles sont incompris, minimisés, niés.

Pourtant, les handicaps invisibles sont bien réels et peuvent avoir de lourdes conséquences sur leur quotidien.

Nous revendiquons la pleine reconnaissance de tous les handicaps invisibles, une reconnaissance essentielle pour pouvoir proposer des parcours de soins adaptés aux personnes concernées et rendre leurs droits effectifs.

UN APPUI AUX PARCOURS INDIVIDUELS POUR :

- Accompagner,
- Sensibiliser et former à la diversité les apprenants,
- Identifier et réunir les partenaires,
- Animer les échanges,
- Mobiliser,
- Veiller à la mise en œuvre des précaunisations.

UNE RECONNAISSANCE ADMINISTRATIVE

La reconnaissance administrative de votre handicap vous permet de bénéficier de plusieurs avantages : accès à l'emploi, accompagnement dans votre parcours professionnel ou aménagement de la vie au travail.

Parce que le handicap n'exclut ni le talent ni la compétence…

PARTENAIRES ET ORGANISMES

AGEFIPH - Aide financière et accompagnement https://www.agefiph.fr
MDPH - Aide financière et accompagnement (dans le cadre d'une demande personnelle) https://handicap.paris.fr
CAP'EMPLOI - Accueil, information et conseil https://www.capemploi.info
TREMPLIN - études - handicap - entreprises http://www.tremplin-handicap.fr/association

Pour toute demande, vous pouvez contacter votre référente handicap

referenthandicap@esiee-it.fr

LA VIE ETUDIANTE
La vie associative fait partie intégrante de votre formation

LA VIE ASSOCIATIVE À ESIEE-IT
S'engager dans une association, c'est vivre l'école autrement, créer des liens, se dépasser et faire bouger les lignes.
À ESIEE-IT, cinq associations vous ouvrent leurs portes. Toutes recrutent, à vous de jouer !

BUREAU DES ELEVES ASTRAL
Le cœur de la vie étudiante ! Soirées, week-ends, journées d'intégration, Remise des Diplômes…
Le BDE anime l'école toute l'année et fait le lien entre promos, associations et direction.
Une équipe expérimentée, motivée, et toujours à l'écoute.
Contact : *bde@esiee-it.fr*
IG : *@bde.esiee-it*

INGENIOS'IT
Envie de prototyper, tester, imprimer en 3D, partager des compétences ?
Cette asso technique soutient vos projets personnels ou d'études avec du matériel de qualité et un vrai esprit maker.
Des réalisations présentées chaque année à VivaTech.
Contact : *https://discord.gg/dD8RMdA3Bs & asso.ingeniosit@protonmail.com*

LES DEMOISELLES DE LA TECH
Pour une tech plus inclusive ! Cette asso agit pour la mixité dans le numérique à travers des ateliers et partenariats avec collèges, lycées et entreprises. Ouverte à toutes et tous, elle mêle engagement et impact sociétal.
Contact : *demoiselles-de-la-tech@esiee-it.fr*

AUX PIXELS PRES
L'œil de l'école ! Photos, vidéos, captation d'événements : cette jeune asso créative met en lumière la vie du campus.
L'idéal pour les passionnés d'image qui veulent progresser, s'exprimer et contribuer.
Contact : *photo.esiee-it@gmail.com*
IG : *@aux_pixels_pres*

ALUMN'IT
L'association des anciens élèves (alumni). Objectif : partager l'expérience, accompagner les plus jeunes dans leurs premiers pas professionnels, cultiver l'esprit ESIEE-IT après l'école.
Contact : *asso.alumnit@gmail.com*

BON A SAVOIR
Toutes ces associations sont soutenues par l'école, et les contributions de leurs membres sont valorisées dans le programme Engagement, qui reconnaît les compétences développées dans la vie associative.
S'engager, c'est apprendre autrement.

💡 Une idée de projet ou d'association pour enrichir la vie de l'école ? **Lancez-vous !**
ESIEE-IT encourage les initiatives étudiantes à impact positif, sur le campus comme dans la société.
Contact : *nchassande-mottin@esiee-it.fr*



LA VIE ETUDIANTE
Vie pratique

VOS REPRESENTANTS

DELEGUE DE CLASSE :
Le délégué est un acteur clé de la vie étudiante. Représentant sa classe auprès de l'école, il relaie les attentes et les besoins des étudiants, participe aux échanges avec l'établissement et siège au Conseil de la Vie Étudiante (CVE).

Élu au premier trimestre, il s'investit dans la dynamique collective de l'école et bénéficie d'une valorisation de son engagement tout au long de son parcours.

ACCOMPAGNEMENT SOCIO EDUCATIF
Pour vous aider à réussir vos études et préparer votre avenir professionnel, ESIEE-IT vous encourage à profiter des différents dispositifs d'accompagnement disponibles. Que ce soit pour l'emploi, le logement, la santé, vos droits sociaux ou un besoin de soutien, vous pouvez compter sur de nombreuses ressources adaptées à vos besoins.

Accompagnement dédié à la demande :

- **Assistante sociale** (difficultés financières, problème de logement, situation personnelle sensible)

→ **Charlotte LEBAS -** Tél : 06.08.50.74.72 - *clebas@aipssie.fr*

- **Soutien psychologique** (stress, décrochage, détresse émotionnelle)

→ **Justine OURAGHI** - *Tél : 07 50 18 95 98 contactjustinepsychologue@gmail.com*

Ressources utiles :

- Portail de la vie étudiante : *etudiant.gouv.fr*
- Centre Info Jeunes / La Boussole des jeunes : *infojeunes.valdoise.fr*
- 1 jeune 1 solution : *1jeune1solution.gouv*
- France Travail : *francetravail.fr*
- Cap Emploi (RQTH) : *capemploi.info*
- APEC : *apec.fr*
- Jeunes.gouv - Simulateur Mes Aides
- Missions Locales (Val-d'Oise, Yvelines, Paris)

mission-locale.fr / missionlocalecergypontoise.fr

Plus d'informations : https://urls.fr/7_oRYy

SE LOGER PENDANT SES ETUDES
ESIEE-IT facilite l'accès au logement grâce à des partenariats avec des acteurs reconnus du logement étudiant.

Que vous soyez en formation initiale ou en alternance, plusieurs solutions s'offrent à vous pour des résidences étudiantes.

ALJT :
Déposer un dossier sur le site internet. Seuls les dossiers complets sont étudiés.

Pour bénéficier d'un accès prioritaire aux logements disponibles : dans la rubrique "observations", mentionner selon votre situation personnelle :

- Je suis candidat à la formation en l'apprentissage ESIEE-IT, en recherche d'entreprise
- Je suis étudiant à ESIEE-IT, j'ai un contrat d'apprentissage
- Je suis étudiant de la formation initiale temps plein ESIEE-IT

CARDINAL CAMPUS :
Offre préférentielle sur les frais de dossier des résidences de Cergy : Code promo Cardinal Campus à utiliser dans le champ "établissement & code promo" : **"ESIEEIT"**

STUDEFI
Pontoise François Rabelais / Logements disponibles régulièrement ne pas tenir compte de la mention "Aucun Logement Disponible".
Tél : 06 25 60 41 66 / 06 21 64 75 07 (En cas de non-réponse, merci de laisser un message, rappel dans la journée)
veronique.coppee@cdc-habitat.fr
belkacem.touil@cdc-habitat.f

Logement en colocation ou chez l'habitant, via des plateformes dédiées.

- **Tous les détails :** *https://urls.fr/TV855r*
- Aides financières mobilisables selon votre situation (APL, mobili-jeune, Action Logement...).

👉 Retrouvez toutes les informations pratiques, les contacts utiles et les liens vers les plateformes partenaires ici :
Voir les infos logement sur esiee-it.fr

Pour toute demande, vous pouvez
contacter votre assistante pédagogique
qui établira les justificatifs de scolarité nécessaires
à vos demandes de logement

INTERNATIONAL STUDY GENERAL INFORMATION

The "International Computer Science" Erasmus+ exchange program gives the opportunity to welcome international students in our programs. Through this international diversity, a whole learning process is created.

THE INTERNATIONAL PART IN OUR PROGRAM

ESIEE-IT trains engineers and universal experts in digital technologies. We are convinced that the high level of expertise reached by our students coming out of our program has to be built on solid and multidisciplinary foundation. That is why all of our trainings are composed of a common base in project management, entrepreneurship, management, programming and algorithmic, mathematics, networks and systems. Because it is essential to have significant knowledge in English and project management in a cross-cultural environment, a big significance is granted for those disciplines in order to evolve in an open and electronic world.

STUDENT MOBILITY

For ESIEE-IT, with the internationalization of the work environment, the international experience of its engineering students is essential.
As such, in their final year of training, engineering students are offered the opportunity to do part of their studies abroad, at a partner university or engineering school in Europe, America or Asia.
International experience develops both professional and personal skills. What it brings:

- It strengthens employability
- It develops language skills
- It learns to work in a multicultural context
- It improves self-confidence, autonomy, and ability to solve problems

To facilitate this student mobility, ESIEE-IT was awarded an Erasmus Charter for Higher Education 2021-2027 by the European Commission. So it is part of an international network of schools and universities which promotes the exchange of students.
Erasmus + offers financial support for this mobility and online linguistic support to participants.

BUDDY PROGRAM

During the first semester from September to December, you as an ESIEE-IT student can welcome an international Erasmus+ exchange student at our school. This involves getting in touch with the student before arriving in France, helping him/her to acclimatize and familiarize with his/her new environment upon arrival at ESIEE-IT and during the stay.

The advantages of participating in the "Buddy programme"
First of all, it is a beautiful life experience through an encounter. This also allows you to develop your network, and improve your language level in another language if your verbal exchanges are in a foreign language. You also promote your open-mindedness, while discovering another European culture.
And finally, if you plan yourself to have an international mobility, this will help you to prepare it through your buddy's experience. Especially if you have the chance to meet a student from a partner university where you want to go.

To Become a buddy
You will be a student on the Pontoise campus in the following school year, you want to pass on and to share your culture, and you are curious to discover another.

The minimum level required in English for a graduate engineer

The Engineering Degree is a national one. The minimum level in English at the end of Engineering studies is the B2 level in every expertise. The students will be assessed with role-playing concerning professional skills and with the TOEIC test.

Pour plus d'information
vous pouvez contacter votre référente

Daisy M. BOULA
07 72 38 89 36
international@esiee-it.fr



L'ALTERNANCE : DEVENIR SALARIÉ TOUT EN ÉTUDIANT

ESIEE-IT, école de la CCI Paris Île-de-France, entretient un lien étroit avec les entreprises. Grâce à l'alternance, elle répond aux besoins du marché tout en favorisant l'ascenseur social.

L'alternance associe une formation en entreprise, fondée sur l'exercice d'une ou plusieurs activités professionnelles en relation directe avec la qualification envisagée, et des enseignements académiques réalisés en centre de formation.
L'alternant est sous contrat de travail au sens de l'article L. 6231-2 du code du travail.

La formation repose sur une pédagogie de l'alternance, fruit de la complémentarité organisée entre les périodes en entreprise et les périodes au sein du centre de formation. Elle inclut un contact avec les milieux de la recherche et de l'innovation.

UN STATUT DE SALARIÉ

À l'image de votre centre de formation, l'entreprise est régie par des règles qu'il convient de respecter : sécurité, organisation du travail, hiérarchie et horaires. Adopter une attitude ponctuelle et responsable est indispensable à une bonne intégration dans le monde professionnel.

Voici quelques autres points à savoir :

Votre employeur peut ponctuellement vous solliciter pour des tâches nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise. Même si celles-ci ne correspondent pas toujours directement à votre cœur de métier, elles contribuent à la compréhension de l'organisation et de son environnement. Il est toutefois essentiel que vos missions principales demeurent en cohérence avec la qualification que vous préparez.

Vous devez assumer un rythme de salarié de 35 à 39h hebdomadaires (selon votre contrat), un rythme intense qui pourra parfois vous sembler éprouvant.

Ne négligez aucun aspect de votre formation. Concilier les exigences de l'école et celles de l'entreprise demande organisation et implication. Vous devrez rendre régulièrement des travaux académiques tout en faisant preuve de curiosité, d'initiative et de motivation dans vos missions professionnelles. Cet engagement quotidien est souvent récompensé et peut déboucher sur une embauche à l'issue de votre contrat.

Sachez qu'un manager satisfait confie de plus en plus de responsabilités !
Preuve de reconnaissance et de confiance.

REUSSIR SON INTEGRATION

Vous avez signé votre contrat et allez faire vos 1ers pas dans l'entreprise ? Félicitations ! Voici la liste des actions à réaliser et attitudes à adopter pour passer un bon début d'alternance en entreprise.

J-7 : appeler l'équipe RH et le manager pour rappeler votre venue, demander l'heure d'arrivée et le nom de la personne à demander à l'accueil.

J-7 : préparer tous les documents nécessaires : photo d'identité pour la création de badge, carte vitale et son attestation pour la demande de couverture sociale, et si vous êtes de nationalité étrangère, tous les documents nécessaires à l'entreprise pour effectuer les démarches en Préfecture, etc.

J-1 : relire la fiche de poste ou l'annonce, retenez les noms et les rôles des personnes que vous avez déjà rencontrées.

Jour J : remettre le programme et le planning de formation à votre manager.

Jour J : apporter de quoi noter et noter tout ! Vous aurez beaucoup de choses à retenir, ne comptez pas sur votre mémoire.

Jour J et suivant : saluer tout le monde ! Mieux vaut dire bonjour 10 fois que d'oublier de dire bonjour à 1 personne.

J-10 avant la fin de votre période d'essai : penser à faire un bilan d'intégration et une évaluation de votre parcours en entreprise avec votre Maître d'Apprentissage pour valider votre période d'essai.

Profitez de chaque fin de période en entreprise pour échanger avec votre manager sur les missions accomplies, les compétences développées et les travaux à poursuivre. Ce bilan constitue un moment clé pour suivre votre progression et préparer la suite de votre parcours.

CONNAITRE SES DROITS ET SES DEVOIRS
C'est bien démarrer

Les droits de l'alternant en milieu professionnel et au centre de formation

L'ALTERNANT BÉNÉFICIE DES MÊMES AVANTAGES QUE LES AUTRES SALARIÉS DE L'ENTREPRISE

TEMPS DE TRAVAIL
Les heures de cours sont considérées comme du temps de travail.
Les années de formation sont capitalisées comme des années pleines à valoir sur la retraite.
Le taux applicable aux heures supplémentaires (art L.6222-28 du code du travail).

RÉMUNÉRATION
Le montant est fixé en fonction du type de contrat de l'alternant: contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

PAIEMENT DU SALAIRE
Le bulletin de salaire est obligatoire (Art. L3241-1 du code du travail).
Le salaire de l'alternant est non imposable dans la limite du montant annuel du SMIC. (Art.81 bis du Code général des impôts.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS
Déplacement domicile-travail : prise en charge à hauteur de 50% par l'employeur des déplacements en transport en commun en Île-de-France (Art L3261-2 et R 3261-1 du code du travail), tels que les abonnements SNCF et RATP, ou de l'abonnement à un service de location de vélo dans le temps le plus court.
Chèques repas ou accès restaurant d'entreprise.

CONGÉS
Cumule 2.5 jours ouvrables de congés au minimum, par mois travaillé.
En cas d'événement familial, congés prévus dans le code du travail ou la convention collective.

PROTECTION SOCIALE
L'alternant est assuré social et bénéficie de la même protection sociale que les autres salariés (sans être assujetti aux cotisations (assurance maladie, maternité, invalidité, vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles).

Prise en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles lorsque l'alternant est en entreprise et en centre de formation (Art. L6222-32 du code du Travail).
Obligation de l'entreprise de proposer une mutuelle à l'alternant.

RETRAITE ET REGIME DE PREVOYANCE COMPLEMENTAIRE
L'alternant bénéficie des mêmes conditions que les salariés.

CHOMÂGE
Les alternants bénéficient à la fin de leur contrat des mêmes droits que les autres salariés.

DROIT SYNDICAL ET REPRÉSENTATION DU PERSONNEL
L'alternant peut adhérer à un syndicat.
Il est électeur à partir de 16 ans et après 3 mois d'ancienneté aux élections des délégués du personnel et du comité d'entreprise.
Il peut être élu comme délégué du personnel ou membre du comité d'entreprise, et désigné délégué syndical.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION
L'alternant bénéficie du CPF.
www.moncompteactivité.gouv.fr

CONNAITRE SES DROITS ET SES DEVOIRS

Les devoirs de l'alternant
en milieu professionnel et au centre de formation



Si vous entamez une formation en alternance, en tant que salarié, vous voilà membre à part entière de l'entreprise.

En contrepartie, il vous faut respecter certaines règles. Vous êtes soumis aux lois fixées par le code du travail d'une part et par la convention collective qui en complète les dispositions d'autre part.

RESPECT DES RÈGLES
Respect du règlement intérieur et du règlement de fonctionnement* d'ESIEE-IT ainsi que du règlement intérieur de l'entreprise.

ATTITUDE PROFESSIONNELLE
Respect des horaires de travail.
Justifier vos absences (retenue éventuelles sur salaire aussi bien en entreprise qu'au centre de formation).

ENTREPRISE ET CENTRE DE FORMATION
Effectuer les missions confiées par l'entreprise, suivre les enseignements et se présenter aux différents examen.

**https://www.esiee-it.fr/fr/le-reglement-interieur*

LIENS UTILES

APPRENTISSAGE

https://www.cci-paris-idf.fr/entreprises/developpement/tout-savoir-apprentissage

https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/embaucher-un-apprenti/article/l-apprentissage-au-quotidien



LA SANTE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

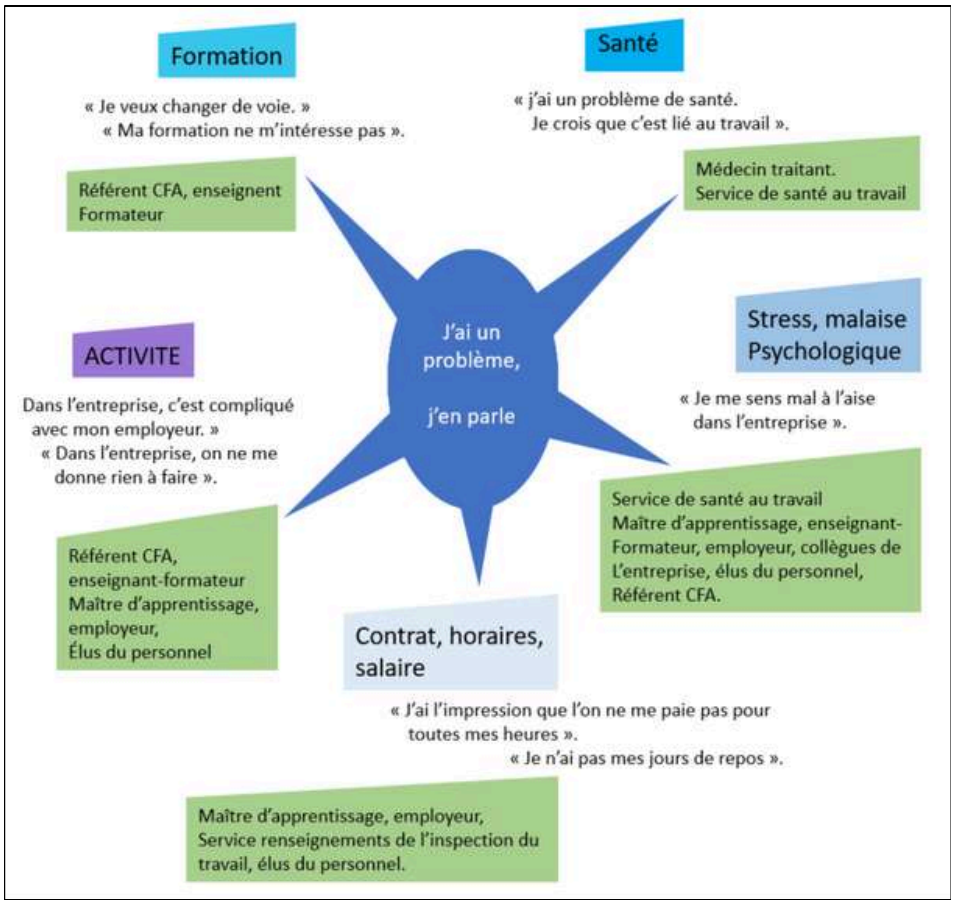
L'employeur doit garantir la santé et la sécurité de ses salariés. Il ne doit confier à l'apprenti que des tâches ou des travaux conformes au plan de formation défini avec le CFA.

- Votre employeur doit veiller à votre santé et à votre sécurité durant tout votre parcours professionnel, en mettant en place des actions :

→ de prévention : mise en place de protections collectives (ex: garde corps) ; mise à disposition gratuite d'équipements de protections individuelles (ex : lunettes de protection, masques)
→ d'information et de formation sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier.

- Il doit évaluer les risques professionnels sur chaque poste de travail et vous informer sur les risques éventuels auxquels vous expose votre poste de travail.
- Comme tout salarié, vous bénéficiez d'une visite lors de votre embauche, avec le médecin du travail ou un autre professionnel de santé. En fonction de votre poste de travail, des risques professionnels auxquels vous êtes exposé, de votre état de santé et de votre âge, vous bénéficiez soit d'une visite d'information et de prévention (VIP), soit d'un examen médical d'aptitude dans le cadre d'un suivi individuel renforcé (SIR).
- Les professionnels des services de santé du travail sont soumis au secret médical. À tout moment vous pouvez solliciter une visite avec le médecin du travail :

→ dans le cadre d'un problème de santé qui perturbe le travail, ou si le travail a des conséquences sur votre santé,
→ pendant un arrêt de travail, afin de faciliter la reprise.



A qui poser mes questions ?

LIENS UTILES

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006132338/2022-01-01

Directive-cadre 89/391 du 12 juin 1989
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000333571/

https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/

LES DIFFERENTS TYPES DE CONTRAT D'ALTERNANCE

Le contrat d'apprentissage

PUBLICS CONCERNÉS
Les jeunes de 16 à 29 ans (à partir de 15 ans sous certaines conditions et au-delà de 29 ans dans certains cas).

Sans limite d'âge :

- Les travailleurs handicapés,
- Les personnes ayant un projet de création ou reprise d'entreprise.
- Les sportifs de haut niveau figurant sur la liste ministérielle.

OBJECTIF DU CONTRAT
Obtenir un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

NATURE ET DURÉE DU CONTRAT
Contrat à durée indéterminée (CDI) : débutant par une période d'apprentissage.
Contrat à durée limitée (CDL) : de 6 mois à 3 ans (selon la durée du cycle de formation).
Allant jusqu'à 4 ans pour les apprentis en situation de handicap et les sportifs de haut niveau.

DURÉE DE LA FORMATION THÉORIQUE
25 % de la durée totale du contrat.

RÉALISATION DE LA FORMATION THÉORIQUE
Par un Centre de formation d'apprentis (CFA).

ACCOMPAGNEMENT DE L'ALTERNANT
Encadré par un maître d'apprentissage.
Celui-ci doit détenir un diplôme ou un titre relevant du même domaine et d'un niveau au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti, et justifier d'au moins une année d'activité professionnelle en rapport avec la qualification visée.

Autre possibilité : avoir exercé pendant au moins deux ans une activité en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

AIDES A L'EMBAUCHE POUR LES ENTREPRISES

Les conditions spécifiques d'accès aux primes d'embauche évoluent régulièrement, consultez le site de référence : *https://www.economie.gouv.fr/entreprises/aides-embauche-apprenti*

ACCOMPAGNEMENT DE L'ALTERNANT
Encadré par un maître d'apprentissage.
Celui-ci doit détenir un diplôme ou un titre relevant du même domaine et d'un niveau au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti, et justifier d'au moins une année d'activité professionnelle en rapport avec la qualification visée.

Autre possibilité : avoir exercé pendant au moins deux ans une activité en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

AIDES A L'EMBAUCHE POUR LES ENTREPRISES
Les conditions spécifiques d'accès aux primes d'embauche évoluent régulièrement, consultez le site de référence : *https://www.economie.gouv.fr/entreprises/aides-embauche-apprenti*

Aide à l'embauche d'un apprenti en situation de handicap versée par l'Agefiph, pour tout contrat prévoyant une durée minimale de travail hebdomadaire d'au moins 24h (jusqu'à 3000 €).

Réduction générale de cotisations sociales patronales de la part de l'URSSAF, pour les rémunérations n'excédant pas 1,6 SMIC (variable selon le niveau de rémunération du salarié et l'effectif de l'entreprise : moins de 20 salariés/20 salariés ou plus).

Un « Bonus alternants » à déduire de la Contribution supplémentaire d'apprentissage - CSA dont relève votre entreprise, à condition d'employer au moins 250 salariés et d'accueillir au moins 5 % d'alternants ou assimilés : VIE, CIFRE... (montant variable selon le quota d'alternants ou assimilés présents dans l'entreprise et son effectif).

LES DIFFERENTS TYPES DE CONTRAT D'ALTERNANCE

Le contrat d'apprentissage

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1re année	**27 %** du Smic, soit **504,09 €**	**43 %** du Smic, soit **802,82 €**	Salaire le + élevé entre **53 %** du Smic, soit **989,52 €** et **53 %** du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	**100 %** du Smic Salaire le + élevé entre le **Smic(1 867,02 €)** et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2e année	**39 %** du Smic, soit **728,14 €**	**51 %** du Smic, soit **952,18 €**	Salaire le + élevé entre **61 %** du Smic, soit **1 138,88 €** et **61 %** du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	**100 %** du Smic Salaire le + élevé entre le **Smic(1 867,02 €)** et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3e année	**55 %** du Smic, soit **1 026,86 €**	**67 %** du Smic, soit **1 250,90 €**	Salaire le + élevé entre **78 %** du Smic, soit**1 456,27 €** et **78 %** du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	**100 %** du Smic Salaire le + élevé entre le **Smic(1 867,02 €)** et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

Pour plus d'informations, consulter le site des Services Publiques

→ *https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2918*

LES DIFFERENTS TYPES DE CONTRAT D'ALTERNANCE

Le contrat de professionnalisation

PUBLICS CONCERNÉS
Les jeunes de 16 à 25 ans révolus pour compléter leur formation initiale, les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, les bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS, AAH), les anciens bénéficiaires de contrats aidés particulièrement d'un Contrat unique d'insertion, les travailleurs handicapés.

OBJECTIF DU CONTRAT
Acquérir une qualification :
Enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et/ou reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale de branche.

NATURE ET DURÉE DU CONTRAT
Contrat à durée indéterminée (CDI) : débutant par une action de professionnalisation.
Contrat à durée déterminée (CDD) : de 6 à 12 mois,
Allant jusqu'à 24 mois pour certains publics ou qualifications définis par convention ou accord collectif.
Et jusqu'à 36 mois pour les publics « prioritaires » (jeunes non qualifiés, demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an, bénéficiaires de minima sociaux…).

DURÉE DE LA FORMATION THÉORIQUE
15 à 25 % de la durée du contrat avec un minimum de 150 heures. Au-delà de 25 % de la durée du contrat pour les bénéficiaires définis par accord collectif.

RÉALISATION DE LA FORMATION THÉORIQUE
Par un Centre de formation d'apprentis (CFA) ou dans un centre de formation.

ACCOMPAGNEMENT DE L'ALTERNANT
Encadré par un tuteur ou par un salarié choisi parmi les salariés volontaires de l'entreprise, celui-ci doit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé par le contrat.

AIDES A L'EMBAUCHE POUR LES ENTREPRISES
Les conditions spécifiques d'accès aux primes d'embauche évoluent régulièrement, consultez le site de référence :
https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F35391

REMUNERATION BRUTE MENSUELLE MINIMUM DE L'ALTERNANT EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION*
Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, la rémunération de l'alternant est calculée selon la formation et l'âge.
Une rémunération de base minimum s'applique aux titulaires :

- d'un bac général ;
- d'un titre ou diplôme non professionnel de niveau bac ;
- d'un titre ou diplôme professionnel inférieur au bac.

La rémunération d'un alternant en contrat de professionnalisation est majorée pour les titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle égal ou supérieur au niveau bac.
Selon les dispositions de la convention collective ou les conditions définies dans votre contrat de travail, vous pouvez bénéficier d'une rémunération plus avantageuse que le minimum réglementaire.

Pour tout complément d'information et données actualisées, consultez le site de référence : *https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478*

Âge du salarié	Salaire minimum de base (brut)	Salaire minimum majoré (brut)
Moins de 21 ans	55 % du Smic soit **971,81 €**	65 % du Smic soit **1 148,50 €**
De 21 ans à 25 ans inclus	70 % du Smic soit **1 236,85 €**	80 % du Smic soit **1 413,54 €**
Plus de 26 ans	Au moins 100 % du Smic (**1 766,92 €**) ou 85 % de la rémunération minimale prévue par les dispositions conventionnelles applicables dans l'entreprise si elles sont plus favorables.	



LES STAGES

Etape essentielle du parcours de formation en temps plein, les stages permettent de mettre en pratique les compétences acquises, d'explorer les réalités du monde professionnel et de développer son réseau.

OBJECTIFS DES STAGES

- Consolider les connaissances techniques et méthodologiques vues en cours.
- Découvrir le fonctionnement d'une entreprise et ses attentes.
- Développer des compétences transversales essentielles (gestion de projet, communication, travail en équipe, adaptation).
- Faciliter l'insertion professionnelle et préparer à la recherche d'un contrat d'apprentissage et d'un emploi.

PERIODES DE STAGES

Les cursus de formation temps plein à ESIEE-IT comprennent plusieurs périodes de stages spécifiques à chaque programme :

Bachelor :

- Stage optionnel de découverte ou d'engagement citoyen,
- Stage professionnel obligatoire d'une durée de 6 à 8 semaine de mai à août.

Ingénieur :

- Stage optionnel de découverte ou d'engagement citoyen,
- Stage obligatoire de mobilité international Erasmus+ d'une durée de 10 semaines.

TROUVER UN STAGE : ACCOMPAGNEMENT ET RESSOURCES

ESIEE-IT vous accompagne activement dans votre recherche de stage grâce à plusieurs dispositifs :

- Accès aux offres de stages via notre plateforme carrière.
- Ateliers CV et simulations d'entretien pour optimiser votre candidature.
- Événements de networking : forums entreprises, job dating, rencontres avec les alumni et partenaires.
- Accompagnement personnalisé par l'équipe pédagogique et le service des relations entreprises.

CADRE LEGAL ET ADMINISTRATIF

Règlementation :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16734

Accompagnement et validation des stages :

- Convention de stage : Tout stage doit être encadré par une convention signée entre l'étudiant, l'entreprise et l'école.
- Suivi pédagogique : Chaque étudiant est accompagné par un tuteur académique et un tuteur en entreprise.
- Rapport et soutenance : À l'issue du stage, selon le programme un rapport et/ou une soutenance peut être programmée pour valider l'expérience acquise.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Un stage réussi peut déboucher sur une offre de poste en apprentissage ou un premier job ! De nombreux étudiants poursuivent leur parcours au sein de leur entreprise d'accueil après leur stage.

Votre responsable de cycle et votre conseiller carrière sont disponibles pour répondre à vos questions.

EVALUATION DE LA QUALITE DE NOS FORMATIONS

La certification QUALIOPI a été délivrée au titre des catégories d'actions :

- Actions de formation
- Actions permettant de valider les acquis de l'expérience.

ESIEE-IT est une école à taille humaine, à l'écoute de tous.
Retrouvez ici nos engagements vis-à-vis de nos apprenants, nos partenaires et nos formateurs...tous ceux qui font de nous une grande école !

NOS ENGAGEMENTS QUALITE

Offrir des formations et un enseignement adapté aux besoins des entreprises
Accompagner et favoriser votre insertion professionnelle
Participer au développement de vos compétences
Travailler sur des projets innovants

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

Pour évaluer notre qualité d'organisme de formation et nous permettre une démarche d'amélioration constante, vous serez enquêté.e au cours de l'année sur l'école et l'enseignement au sein du centre, sous forme de questionnaire anonymisé.

Vous pouvez également nous donner votre avis à tout moment via :
https://www.esiee-it.fr/fr/contactez-nous

La Direction

